



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

**A l'attention de
M. Fontaine, commissaire enquêteur
Mairie d'Aubigné-Racan
Place de l'Hôtel de Ville
72 800 Aubigné-Racan**

A Le Lude, le 03/07/2020

Objet : Enquête publique du projet de centrale photovoltaïque au sol « Le Gravier » à Aubigné-Racan

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de l'ancienne décharge du Gravier à Aubigné-Racan, site dont nous sommes propriétaire, est un projet symbolique et historique du Syndicat. En effet, nous travaillons sur ce dossier, en collaboration avec IEL, depuis près de 10 ans.

Ce projet est une formidable opportunité de reconversion et de valorisation du site du Gravier, autrefois décharge à ciel ouvert et aujourd'hui réhabilitée. Le Syndicat mixte du Val de Loir est fier de participer à l'effort National de déploiement des énergies renouvelables, et également au développement économique énergétique du Territoire avec près de 47 000 € de retombées économiques fiscales par an et une production d'électricité renouvelable de plus de 5 millions de kWh par an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 1640 personnes.

Pour toutes ces raisons et par ce courrier, nous souhaitons vous apporter, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, toute notre motivation et volonté de réussite du projet.

En parallèle du projet photovoltaïque mené par IEL, nous allons effectuer, conformément aux demandes de la DREAL, une amélioration de notre centre de tri et de valorisation des déchets présent au nord de l'ancienne décharge du Gravier. En tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), nous allons mettre en place un système de détection incendie et d'avertissement dans le bâtiment de transfert et également une bache d'eau d'extinction d'incendie de 120 m3 en partie Ouest du centre de tri et en périphérie extérieure du site du projet photovoltaïque, ainsi qu'un bassin de réception des eaux d'extinction, également en périphérie du projet.

Ces travaux permettront donc d'une part de protéger nos installations et d'autre part de limiter une éventuelle propagation d'un incendie aux parcelles alentours dont la centrale photovoltaïque. De plus, la bache à incendie du centre de tri pourra s'ajouter aux mesures de protection d'incendies déjà prévues par le projet de centrale photovoltaïque.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR**
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DÉCHETS
Jean-Louis VERNAULT
72800 LE LUDE